

Note aux familles à conserver

Dans le cadre des inscriptions en ligne qui débuteront au mois de juin 2026, nous souhaitons porter à votre connaissance quelques informations.

Coordonnées de l'élève et des responsables légaux

Le mail de l'élève est obligatoire, notamment pour les inscriptions au baccalauréat et sur la plateforme Parcoursup.

Le mail des responsables légaux l'est également pour la communication d'informations relatives à la scolarité de l'élève.

Chaque famille peut modifier les informations administratives qui les concernent (coordonnées, adresse domicile, changement de situation familiale, ...) en cours d'année, *via* Educonnect, ou en envoyant un mail au secrétariat de la scolarité : sec1.0310041b@ac-toulouse.fr

ENT - PRONOTE

Les identifiants et mots de passe **pour les nouveaux élèves et leurs parents** seront envoyés, à la rentrée, aux adresses mail renseignées lors de l'inscription.

L'accès à **Pronote se fait** depuis l'ENT.

Le certificat de scolarité sera téléchargeable mi-septembre dans l'espace élève et/ou parent **via Pronote et sur Educonnect avec le compte des responsables.**

Cyclades

À partir de la Première, la gestion des inscriptions au Bac est gérée par l'application Cyclades.

En cours d'année, les élèves recevront leurs codes pour créer leur compte Cyclades afin de suivre leur inscription, visualiser leurs convocations et consulter les notes du baccalauréat et ce jusqu'aux épreuves finales de Terminale.

Infirmierie

Les PAI du collège ne sont pas transmis au lycée. **Les PAI doivent être renouvelés chaque année.**
Contactez l'infirmière : infirmierie.stsernin@ac-toulouse ou 06.34.20.45.66

Restauration et hébergement

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat vaut prise de connaissance et acceptation du règlement intérieur du service de la restauration et d'hébergement.

Les informations relatives à la restauration sont envoyées à l'adresse mail du responsable financier renseigné lors de l'inscription.

Les familles doivent être à jour du paiement de la demi-pension ou de l'internat de l'année scolaire écoulée.

Campagne de bourses

En 2025/2026, votre enfant était boursier :

- Si vous avez donné votre consentement à l'étude automatique du droit à la bourse, aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire de votre part.
- Si vous avez déposé votre dossier via internet ou en version papier, vous devez renouveler votre demande en privilégiant le consentement à l'étude automatique, afin de simplifier le traitement de votre dossier.

En 2025/2026, votre enfant n'était pas boursier :

Vous pouvez, au moment de l'inscription, donner votre consentement pour une étude automatique, de vos droits à la bourse (option recommandée).

Sinon, vous avez la possibilité de faire une demande, soit en ligne via Internet, soit à l'aide d'un formulaire papier (ce dernier sera disponible à partir de septembre seulement).

Vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires relatives aux bourses 2026/2027 :

Le consentement à l'étude automatique est systématiquement renouvelé pour le responsable ayant effectué cette démarche l'année précédente. Tant que ce dernier n'a pas retiré son consentement via la fiche de renseignements, ou le service en ligne inscription, le second responsable ne pourra pas consentir à l'étude automatique cette année.

Le consentement donné lors de l'inscription ou de la « réinscription » de l'élève est valable pour toute la scolarité de l'élève, sauf en cas de retrait du consentement par le demandeur.

Les parents ne souhaitant pas consentir à l'étude automatique de leur droit à bourse ont la possibilité de déposer une demande de bourse via le service en ligne Bourses ou le formulaire Cerfa durant la campagne de bourse de rentrée. L'année suivante, si ces parents souhaitent renouveler leur demande de bourse, ils devront déposer une nouvelle demande de bourse, via l'étude automatique, ou le service en ligne Bourses ou le formulaire Cerfa.

Nous vous indiquons que pour l'obtention et le calcul de la bourse, vous devez fournir obligatoirement l'avis d'imposition 2026 (sur les revenus 2025) sinon votre dossier ne sera pas instruit par les services de l'Inspection Académique.

Vous pouvez vérifier avec le simulateur si vous êtes éligible à la bourse de lycée en vous connectant avec ce lien : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Carte jeune

La carte jeune est **OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE** pour accéder au lycée.
Pour l'obtenir, vous devrez vous connecter dès juin sur : <https://sitejeune.laregion.fr/carte-jeune-region-occitanie>

Transports scolaires

Vous trouverez toutes les informations début juin sur : <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire>

Contacts

Service Vie scolaire pour signaler toute absence : vie-scolaire3.0310041b@ac-toulouse.fr

Service intendance Self et frais scolaires : frais-scolaires.stsernin@ac-toulouse.fr

Informations complémentaires :

Enseignement optionnel

L'enseignement optionnel est **obligatoire dès lors qu'il a été demandé**.
Celui-ci peut avoir lieu du lundi 8h au vendredi 18h, mercredi après-midi compris. La charge de travail supplémentaire doit être appréciée au moment de l'inscription
Aucun arrêt ne sera possible en cours d'année.

Liste des fournitures

La liste des fournitures sera donnée par chaque enseignant à la rentrée.

Appariements des élèves pour la constitution des classes

Toute demande devra être dûment argumentée et signée par les deux parties concernées.
Veuillez adresser vos demandes à l'adresse suivante : vie-scolaire3.0310041b@ac-toulouse.fr

Pour les futures Terminales, à l'attention de madame Ménier, avant le 15 juin.
Pour les futures Premières, à l'attention de mesdames Guiraudie et Sylvie, avant le 15 juin.
Pour les futures Secondes, à l'attention de CPE Seconde, avant le 3 juillet.

Aucune demande ne sera acceptée hors délai.